

République et canton de Genève

Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **13 mai 2013**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de **3 235 195,18 F**, selon liste annexée.
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 21 juin 2013.

Vandœuvres, le 22 mai 2013

Le Président du conseil municipal Christophe IMHOOS